

N° 123

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 14 MAI 1970

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que la question soulevée aujourd'hui par l'honorable député du Yukon quant au droit pour un député de la Chambre des communes d'acheter ou de louer des terres détenues au nom de Sa Majesté la Reine Elizabeth du chef du Canada sans enfreindre les dispositions de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes soit déferée au comité permanent des privilèges et élections et, notamment, que soient déferées audit comité les circonstances soulevées par l'honorable député du Yukon entourant le rejet d'une demande faite par lui pour acheter ces terres et le rejet d'une demande faite par lui pour renouveler le bail portant le numéro 1329 et que soit en outre déferée audit comité la question de savoir si un et/ou des employés du gouvernement du Canada en prenant et en appliquant ces décisions agissent dans le cadre de leurs attributions; et que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne dispose en aucune façon des terres qui font l'objet dudit bail portant le numéro 1329 jusqu'à ce que ledit comité permanent ait présenté à cette Chambre son rapport et ses recommandations.

M. Lessard (La Salle), du comité permanent des transports et des communications, présente le septième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 18 février 1970, le Comité a examiné les crédits énumérés au budget principal des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1971.

Les crédits n^{os} 1, 5, 10, L15, 20, 25, 30, 35, 40 et L45 concernant le ministère des Transports,